



JAN 21 1981

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**ECONOMIQUE**  
**ET SOCIAL**



Distr.  
 GENERALE  
 E/ICEF/676  
 16 janvier 1981  
 FRANCAIS  
 ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
 Conseil d'administration  
 Session extraordinaire, janvier 1981

Fondation des Etats arabes du Golfe pour l'action  
 des Nations Unies en faveur du développement

Rapport d'activité du Directeur général

1. En avril 1980, le Directeur général du FISE, avec l'approbation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a nommé envoyé spécial du FISE S. A. R. le prince Talal bin Abdul Aziz al Saud, frère de S. M. le roi Khaled d'Arabie saoudite.
2. Au cours des trois mois qui ont suivi, le prince Talal s'est familiarisé avec le FISE en se rendant à son siège ainsi qu'au Soudan et au Pakistan où le FISE coopère à des projets. Le prince Talal a réuni, en provenance de sources publiques et privées, plus de 10 millions de dollars en faveur de ces projets et du FISE en général.
3. Convaincu qu'il importe d'élargir le champ de la mise en valeur des ressources humaines en commençant par les enfants, le prince Talal s'est entretenu avec les chefs d'Etat de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Espagne, de la Suède, de la Norvège, du Danemark et de l'Italie, dans cet ordre, ainsi qu'avec les chefs des Etats arabes du Golfe. Lors de ces visites, il a mis l'accent sur sa conviction que l'une des grandes erreurs du passé avait été d'ignorer l'enfant, dont dépendait l'avenir. A son avis, le FISE et les autres organismes des Nations Unies oeuvrant pour le développement devraient servir de catalyseurs dans le processus de l'amélioration des perspectives offertes aux enfants dans les pays en développement. Il importait en conséquence d'éviter une approche fragmentaire, et d'accorder un appui plus systématique à l'action du FISE et des autres organismes des Nations Unies dans le domaine du développement social et humanitaire.
4. A la suite de très larges consultations avec les dirigeants des Etats arabes du Golfe, le prince Talal a pu annoncer par l'intermédiaire des médias saoudiens, le 16 décembre, qu'un accord avait été réalisé en vue de la création de la Fondation des Etats arabes du Golfe pour l'action des Nations Unies en faveur du développement. Les membres de la Fondation sont : l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Emirats arabes unis, l'Iraq, le Koweït, l'Oman et le Qatar. La Fondation

/...

apportera son appui à l'UNICEF, au PNUD et à d'autres organisations du système des Nations Unies s'occupant de la mise en valeur des ressources humaines. Les fonds fournis par la Fondation seraient destinés à être utilisés dans l'ensemble du monde en développement, sans considération de croyance, de race ou de nationalité.

5. La réunion officielle des pays participants en vue de donner à la Fondation sa forme définitive, initialement prévue pour le 10 janvier, doit maintenant avoir lieu en février. Cette réunion se tiendra à Bahreïn, où il est recommandé que la Fondation établisse son siège.

6. La création de la Fondation a suscité des messages et déclarations d'appui de nombreux pays dont le Bangladesh, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Italie, le Maroc, la Norvège, le Pakistan, la République fédérale d'Allemagne, le Soudan et la Suède.

7. Le montant des ressources de la Fondation sera déterminé à la réunion envisagée. Le prince Talal avait déclaré le 16 décembre que six des sept pays membres l'avaient informé de ce que seraient leurs premières contributions annuelles, qui atteignaient un total de 200 millions de dollars, dont 60 millions seraient fournis par l'Arabie saoudite, la contribution du septième pays membre devant être connue au début de 1981. Les fonds prévus contribueraient certes à améliorer la situation des enfants dans les pays en développement, mais le prince Talal avait reconnu qu'une plus large coopération dans le cadre du dialogue Nord-Sud serait nécessaire pour satisfaire l'ensemble des besoins. A cet égard, il avait noté que les pays industrialisés n'avaient pas atteint l'objectif de 0,7 p. 100 de leur produit national brut fixé pour l'aide publique au développement.

8. Le prince Talal a proposé que les principaux bénéficiaires de la Fondation soient le FISE et le PNUD. Les agents d'exécution du PNUD tels que le BIT, l'OMS, l'UNESCO et la FAO en bénéficieraient par l'intermédiaire de l'allocation au PNUD. En outre, ces organisations, ainsi que celles du système des Nations Unies oeuvrant dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines et non financées par l'intermédiaire du PNUD, pourraient recevoir directement des contributions de la Fondation pour des projets exécutés dans tous les pays en développement, y compris les pays membres de la Fondation. Il a été entendu que les contributions des gouvernements envoyées par l'intermédiaire de la Fondation seraient versées au titre des ressources générales du PNUD ainsi que du FISE.

9. En plus d'un appui financier, le prince Talal désire susciter à l'échelle mondiale, un dialogue actif en vue d'améliorer la situation des enfants. Sur son initiative, des comités interministériels pour les enfants ont été mis en place dans les Etats arabes du Golfe ainsi qu'au Pakistan et au Soudan afin d'attirer l'attention sur les problèmes des enfants et d'agir au plus haut niveau pour leur trouver des solutions.

10. La création de la Fondation aura évidemment des répercussions sur les activités du FISE. Le volume accru des contributions permettra au FISE de combler les insuffisances de trésorerie prévues dans le plan financier, ainsi que d'élargir sa planification, notamment en ce qui concerne le financement des projets "notés" d'un haut degré de priorité. Un appui accru au FISE étant clairement en vue, le Directeur général propose à la présente session extraordinaire d'autoriser par prélèvement sur les ressources générales des engagements d'un montant de 10 650 000 dollars pour remédier à des situations d'urgence dans un certain nombre de pays africains.

11. La session ordinaire du Conseil d'administration en mai permettra de prendre des décisions sur un plan financier et un budget révisé ainsi que sur des engagements supplémentaires dans le cadre du programme, y compris une intensification des efforts déployés par le FISE pour aider les Etats arabes du Golfe à améliorer la situation de leurs enfants, les dépenses encourues à ce titre étant en général à titre remboursables. Le FISE devrait alors être en mesure de soumettre au Conseil un rapport complet sur la mise en place de la Fondation.

-----